

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2020

SOMMAIRE

01. Election du Maire

02. Détermination du nombre des Adjoints

03. Election des Adjoints

04. Lecture de la charte de l'élu local par le Maire

d'une alternance politique, ce qui n'était pas arrivé à Orvault depuis un certain temps.

Cette alternance arrive dans un moment charnière où nous allons devoir faire face à un double péril :

- Un péril immédiat, inattendu celui de la pandémie avec ses dégâts physiologiques, psychologiques, économiques, sociaux et culturels, qui se situent aussi à l'échelle locale.
- Un péril à plus long terme mais sans doute encore plus décisif, celui du réchauffement climatique, qui a nourri notre projet d'une transition positive au niveau de notre commune.

Je suis persuadé que notre conseil municipal saura faire face à cette situation.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire.

Je dénombre, après appel nominal des membres du conseil, à 34 conseillers présents et un représenté.

Nous avons un candidat pour l'élection du Maire : Monsieur Jean-Sébastien GUITTON.

Après vote dans les règles légales Monsieur Jean-Sébastien GUITTON est élu Maire d'Orvault avec 25 voix.

M. LE MAIRE :

Mesdames et Messieurs les élu.e.s, cher.e.s collègues,

C'est avec une grande émotion et une grande fierté que je m'adresse à vous ce soir pour la première fois en tant que Maire et je vous remercie de la confiance que vous m'accordez.

C'est une grande émotion d'abord et j'ai une pensée particulière pour mon épouse et mes trois enfants qui m'ont soutenu dans cette aventure et qui, d'une certaine façon, vont vivre avec moi ce mandat.

C'est aussi une grande fierté, car je mesure pleinement l'honneur et la responsabilité que représente le fait de porter cette écharpe et de succéder à Joseph PARPAILLON comme Maire d'Orvault. Je veux le saluer et le remercier pour son engagement au service de notre commune pendant plus de 30 ans, dont 19 ans comme Maire et quelques mois de gestion d'une crise sanitaire inédite. Joseph, j'ai été très touché par les mots que tu as eus pour me féliciter de mon élection, tu auras indéniablement marqué l'histoire de notre commune et je vous proposerai prochainement, chers collègues, de demander au préfet de désigner Joseph PARPAILLON comme Maire honoraire d'Orvault.

Au-delà de Joseph PARPAILLON, je m'inscris dans l'héritage des maires d'Orvault précédents : André LOUIZY, de 1983 à 2001, et tout particulièrement Maurice POUJADE, maire de

se sont mobilisés pour nous soutenir. Votre confiance nous a donné beaucoup d'énergie.

Nous avons porté avec passion et conviction un projet pour Orvault. Un projet qui fixe un cap et qui donne du sens à la politique municipale.

Le projet d'une Transition Positive.

Transition positive pour des quartiers agréables à vivre, en maîtrisant leur évolution et en associant les habitants en amont des projets.

Une transition positive pour permettre à chacune et à chacun de grandir, vieillir, s'épanouir, se réaliser grâce à une nouvelle politique éducative, sportive et culturelle, grâce à une attention portée à nos aînés et à la question du handicap et grâce à une mobilisation pour l'égalité et contre les discriminations.

Et enfin une transition positive pour être à la hauteur de trois défis majeurs :

- Le défi climatique et écologique d'abord. Nous portons l'ambition de faire d'Orvault une ville pilote de la transition écologique, qu'il s'agisse d'agriculture et d'alimentation, de mobilités, d'énergie, de biodiversité ou de réduction des déchets.
- Le défi social et économique ensuite, particulièrement pour faire face ensemble à la crise que nous connaissons et qui va s'amplifier et prendre soin les uns des autres.
- Le défi démocratique enfin, pour qu'Orvault devienne « la ville du faire ensemble », en fondant notre démocratie locale et notre relation aux acteurs citoyens, associatifs et économiques sur le dialogue, la confiance, la transparence et la coopération, en facilitant les projets et en créant des synergies.

Je remercie les services techniques de la Ville qui ont organisé en quelques jours ce premier Conseil municipal à l'Odyssée en respectant les consignes sanitaires et cette 1^{ère} diffusion en direct sur internet. Nous mettrons en place cette retransmission en direct de manière pérenne à partir du conseil municipal de septembre, comme nous nous y étions engagés. C'est une première mesure symbolique de notre volonté d'ouvrir notre instance municipale vers les citoyens et de la rendre accessible à toutes et tous, en particulier grâce à une interprétation en langue des signes.

Je l'ai dit le soir du second tour : je veux être le Maire de toutes les Orvaltaises et de tous les Orvaltais, au-delà des

La meilleure façon de prévoir l'avenir c'est de le créer.

Alors avec humilité et méthode, mais avec détermination, avec vous, nous allons engager une transition positive, écologique, solidaire, économique et démocratique pour Orvault, pour les Orvaltaises, pour les Orvaltais, pour aujourd'hui et pour demain.

Je vous remercie.

M. ARROUET : Mesdames et Messieurs, chers Orvaltais, chers Conseillers, Monsieur le Maire, Monsieur le futur Maire honoraire,

Vous le savez Monsieur GUITTON, Jean-Sébastien, j'ai un profond respect pour votre travail et votre engagement. Je vous souhaite d'être aussi bon Maire qu'opposant.

J'ai également une affection sincère pour Armelle CHABIRAND et pour Lionel AUDION, qui ont fait vivre la culture à mes côtés pendant 6 ans avec intelligence et bienveillance.

Vous le savez, nous nous étions lancés dans cette élection depuis longtemps sans les vents favorables d'une couleur politique à la mode ou le soutien du Maire sortant. Nous nous rappelons aussi que nous sommes partis de zéro et que chaque voix acquise l'a été par notre travail, et notre travail seul. Et comme vous Monsieur GUITTON, nous avons compris depuis longtemps qu'Orvault désirait un changement.

Ceci étant dit, un Maire, en l'occurrence vous Monsieur GUITTON, doit conjuguer tous les enjeux sans exception. C'était notre grand principe. Le tout avec des colistiers aux profils complémentaires et en faisant les choses dans l'ordre : concerter puis décider.

Notre déception était donc grande dimanche dernier, même si la deuxième place récompense à minima notre engagement et notre campagne reconnue par tous.

Vous le savez aussi, les Orvaltais ne vous ont pas déroulé un tapis rouge, vert peut-être, mais pas rouge. Ne jamais oublier qu'il n'y a même pas 2 orvaltais sur 10 qui ont voté pour le nouveau Maire ! Ne jamais oublier que la somme des votes exprimés n'a pas fait basculer la ville et ses habitants à gauche, loin de là, même. Malgré cela, Monsieur GUITTON, vous étiez un redoutable concurrent et vous n'avez pas usurpé votre victoire

Concernant notre état d'esprit, nous nommerons les problèmes que vous ne mettez pas sur la table.

Vous l'avez dit, l'heure est grave, la démocratie, notre planète et l'économie sont en grand danger.

Votre majorité pourra compter sur nous sur les actions qui vont dans le bon sens. Surtout, les Orvaltais pourront compter

début de l'action au service de nos concitoyens, du retour à l'apaisement, à des comportements plus naturels je l'espère, à un dynamisme vertueux. Servir Orvault et tous ses habitants c'est bien là l'essence même de notre engagement et l'essentiel de ce qui nous réunit ce soir.

Merci

M. LE MAIRE : Le conseil municipal d'aujourd'hui est le premier depuis le décès de Pierre GADÉ, qui nous a quittés le 29 avril, et qui était adjoint délégué à la cohésion sociale et aux relations internationales depuis 2008. Il était reconnu pour sa générosité et sa convivialité. Il était apprécié de toutes et de tous et je sais qu'il était l'ami de beaucoup d'entre nous.

Je vous propose, chers collègues, et vous qui assistez à ce conseil municipal, de nous lever et de lui rendre hommage en respectant une minute de silence.

05. Détermination du nombre des adjoints

Monsieur Le Maire rapporte :

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit dix adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, jusqu'à ce jour, de dix adjoints.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, au vu de ces éléments, de créer dix postes d'adjoints.

DECISION

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CREER** 10 postes d'adjoints

M. LE MAIRE : Nous allons procéder à l'élection des adjoints avec la même procédure que tout à l'heure.

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Dominique VIGNAUX. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe au procès-verbal.

A l'occasion de cette proclamation je vous précise les délégations que je confère à chaque adjoint :

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Nous sommes à la fin de ce conseil municipal. Merci à toutes et à tous de votre présence en ce moment important. Je vous souhaite un bon mandat à toutes et à tous.

Malheureusement les conditions et les consignes sanitaires ne nous permettent pas d'organiser le temps de convivialité, comme c'était le cas à l'issue des élections.

Pour celles et ceux qui le souhaitent le prochain conseil municipal aura lieu le 16 juillet ici même à 18h30. Vous y serez à nouveau les bienvenus si vous le souhaitez.

Merci beaucoup à toutes et à tous. Bonne soirée et en route pour la transition positive à Orvault.

La séance est levée

Rendu exécutoire
 Par transmission en Préfecture du PV Et de la proclamation des Adjointes : le 3 juillet 2020
 Par télétransmission en de la délibération en Préfecture le : 9 juillet 2020
 Et par publication de la proclamation des Adjointes le : 3 juillet 2020
 Et par publication de la délibération Le : 9 juillet 2020

Extraits certifiés conformes

Orvault, le 9 juillet 2020

Pour le Maire

Le Directeur Général

Jean-François MAISONNEUVE

N° d'ordre	Intitulé	Page
PV	Election du Maire et des adjoints	
DCM2020S2N01	Création des postes d'adjoints	

DÉPARTEMENT
LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE : ORVAULT

Communes de 1 000
habitants et plus

ARRONDISSEMENT

Élection du maire et
des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

35

Nombre de conseillers en exercice

35

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le trois du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'ORVAULT

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Jean-Sébastien GUITTON	Anne-Sophie JUDALET	Lionel AUDION
Armelle CHABIRAND	Christophe ANGOMARD	Dominique VIGNAUX
Stéphane KERMARREC	Marie-Paule GAILLOCHET	Laurent DUBOST
Emmanuelle RENAUD	Yann GUILLON	Brigitte RAIMBAULT
Guillaume GUERINEAU	Catherine LE TRIONNAIRE	Morvan DUPONT
Linda PAYET	Vincent BOILEAU	Léa BESSIN
Ronan GILLES	Stéphanie BELLANGER	Pierre ANNAIX
Françoise NOBLET	Dominique GOMEZ	Valérie DREYFUS
Bernard PAUGAM	Sébastien ARROUËT	Marylène JEGO
Francis WETTA	Anne-Sophie SIMON	Gilles BERRÉE
Monique MAISONNEUVE	Maryse PIVAUT	Jean-Jacques DERRIEN
Christel GAUTIER		

Absents ¹ :

Monsieur Aurélien BRUNETIERE, excusé, a donné pouvoir à Madame Monique MAISONNEUVE

¹ Préciser s'ils sont excusés.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 25
- f. Majorité absolue ⁴ 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Sébastien GUITTON	25	Vingt cinq
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de xxx minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 25
- f. Majorité absolue ⁴ 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Sébastien GUITTON	25	Vingt-cinq
.....		
.....		
.....		
.....		

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

4. Observations et réclamations ⁹

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 3 juillet 2020 à 19 heures, 15 minutes, en double exemplaire ¹⁰ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,

⁹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

¹⁰ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

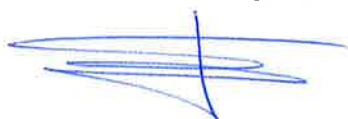
NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	GUITTON JEAN-SEBASTIEN	23/01/1976	Maire	25
Mme	VIGNAUX DOMINIQUE	29/12/1962	Premier adjoint	25
M.	AUDION LIONEL	25/10/1961	Deuxième adjoint	25
Mme	GAILLOCHET MARIE-PAULE	01/12/1953	Troisième adjoint	25
M.	GUERINEAU GUILLAUME	03/10/1979	Quatrième adjoint	25
Mme	RENAUD EMMANUELLE	09/06/1976	Cinquième adjoint	25
M.	KERMARREC STEPHANE	30/04/1971	Sixième adjoint	25
Mme	CHABIRAND ARMELLE	12/02/1965	Septième adjoint	25
M.	GUILLON YANN	18/11/1976	Huitième adjoint	25
Mme	RAIMBAULT BRIGITTE	19/02/1960	Neuvième adjoint	25
M.	ANGOMARD CHRISTOPHE	22/05/1959	Dixième adjoint	25

Fait à Orvault le 3 juillet 2020

*Le maire
(ou son remplaçant),*



*Le conseiller municipal
le plus âgé,*



Les assesseurs,



Le secrétaire,



1

Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint)

M. Jean-Sébastien GUITTON	
Mme Dominique VIGNAUX	
M. Lionel AUDION	
Mme Marie-Paule GAILLOCHET	
M. Guillaume GUÉRINEAU	
Mme Emmanuelle RENAUD	
M. Stéphane KERMARREC	
Mme Armelle CHABIRAND	
M. Yann GUILLON	
Mme Brigitte RAIMBAULT	
M. Christophe ANGOMARD	
Mme Anne-Sophie JUDALET	
M. Laurent DUBOST	
Mme Catherine LE TRIONNAIRE	
M. Morvan DUPONT	
M. Vincent BOILEAU	
Mme Linda PAYET	
Mme Léa BESSIN	

M. Ronan GILLES	
Mme Stéphanie BELLANGER	
M. Pierre ANNAIX	
Mme Françoise NOBLET	
M. Dominique GOMEZ	
Mme Valérie DREYFUS	
M. Bernard PAUGAM	
M. Sébastien ARROÛT	
Mme Marylène JÉGO	
M. Francis WETTA	
Mme Anne-Sophie SIMON	
M. Gilles BERRÉE	
Mme Monique MAISONNEUVE	
M. Aurélien BRUNETIÈRE	
Mme Maryse PIVAUT	
M. Jean-Jacques DERRIEN	
Mme Christel GAUTIER	